



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 45609

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les conditions d'accès au service volontaire civil. Il lui demande de préciser les conditions d'âge, mais aussi de durée, les horaires hebdomadaires du service civil volontaire, ainsi que les structures agréées par l'accueil des jeunes dans ce dispositif. Au-delà des structures agréées, il lui demande de préciser si un professionnel, travailleur indépendant, une PME ou une association peut accueillir un jeune, en contrepartie de dispositifs d'accompagnement spécialisés, qui contribueraient à aider l'entrée dans la vie active de jeunes bénéficiaire du service civil volontaire.

Texte de la réponse

Les articles D. 121-27 et suivants du code de l'action sociale et des familles prévoient que les volontaires doivent avoir de seize à vingt-cinq ans révolus au moment de la mission. Le service civil volontaire a une durée minimale continue de six, neuf ou douze mois et la durée hebdomadaire est au moins égale à vingt-six heures. Depuis le démarrage du dispositif, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) a délivré 476 agréments : 50 associations nationales, 359 associations locales, 44 communes et 21 établissements publics ont bénéficié de ces autorisations administratives. Le service civil volontaire a pour objet principal d'encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la nation en permettant à chacun de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général. Il est précisé qu'un professionnel, un travailleur indépendant ou une petite ou moyenne entreprise ne peut accueillir un jeune en service civil volontaire, ce dispositif étant réservé aux employeurs du secteur non marchand utilisant soit le volontariat associatif, soit le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, soit un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45609

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3040

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5659